

# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2000/0131(COD) Procédure terminée
Gens de mer: niveau minimal de formation Abrogation Directive 94/58/EC Modification <a href="#">2000/0237(COD)</a> Modification <a href="#">2003/0001(COD)</a> Modification <a href="#">2004/0098(COD)</a> Abrogation <a href="#">2007/0219(COD)</a>	
Sujet 3.20.03 Transport maritime de personnes et frêt 3.20.10 Entreprises et personnel de transport	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Juridique et marché intérieur		21/06/2000
		PSE <a href="#">MEDINA ORTEGA Manuel</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>RETT</b> Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2335</a>	12/03/2001

Evénements clés			
05/06/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0313	Résumé
16/06/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
28/11/2000	Vote en commission, 1ère lecture		
12/12/2000	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T5-0546/2000</a>	Résumé
12/03/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
04/04/2001	Signature de l'acte final		
04/04/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/05/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/0131(COD)

Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation Directive 94/58/EC <a href="#">1993/0517(SYN)</a> Modification <a href="#">2000/0237(COD)</a> Modification <a href="#">2003/0001(COD)</a> Modification <a href="#">2004/0098(COD)</a> Abrogation <a href="#">2007/0219(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée

### Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2000)0313	06/06/2000	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES1211/2000</a> <a href="#">JO C 014 16.01.2001, p. 0041</a>	19/10/2000	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0546/2000</a> <a href="#">JO C 232 17.08.2001, p. 0034-0052</a>	12/12/2000	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

[Directive 2001/25](#)  
[JO L 136 18.05.2001, p. 0017](#) Résumé

## Gens de mer: niveau minimal de formation

OBJECTIF: codification de la directive 94/58/CE portant sur le niveau minimal de formation des gens de mer. CONTENU: dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, la présente proposition vise la codification du règlement 94/58/CE, modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption. La nouvelle directive se substituera aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. La proposition respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne donc à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.?

## Gens de mer: niveau minimal de formation

Le Parlement européen a approuvé la proposition de codification de la directive sur la formation des gens de mer (procédure sans rapport).?

## Gens de mer: niveau minimal de formation

OBJECTIF: codification de la directive 94/58/CE portant sur le niveau minimal de formation des gens de mer. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2001/25/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le niveau minimal de formation des gens de mer. CONTENU: La présente directive vise uniquement, dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, à codifier la directive 94/58/CE du Conseil du 22 novembre 1994, modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption. La nouvelle directive se substitue aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. Elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. La directive 94/58/CE est abrogée et les références faites à cette directive s'entendent comme faites à la présente nouvelle directive codifiée. ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 juin 2001.?